



EVALUATIONS CE1-CM2 : quelle consigne du SNUipp ?

Le dispositif d'évaluations « bilan » en CE1 et CM2 a été décidé en 2007 par Xavier Darcos. Le ministre présentait ces évaluations comme un moyen « de connaître et de faire connaître quels sont les acquis des écoliers français à des moments clefs de leur scolarité, notamment par rapport aux pays comparables. Le niveau obtenu lors de ces évaluations mais surtout les progrès accomplis par les élèves et mesurés par ces évaluations constitueraient le véritable indice de réussite de la politique scolaire ». En même temps était annoncé que « **l'évaluation des professeurs des écoles doit être redéfinie : pour ne plus s'attacher seulement à la méthode pédagogique de l'enseignant mais intégrer les progrès des élèves** ».

Le président de la république, lors de la présentation du projet de nouveaux programmes, début février 2008 à Périgueux, déclarait que **les évaluations CE1 et CM2, « deviendront un outil de mesure incontestable des résultats des écoles, elles permettront un « pilotage du système par les résultats ».**

Bref, le cadre est posé : l'école serait une marchandise comme une autre, il faudrait que les « clients/parents » puissent choisir « objectivement » ...

Sauf que...

- Là où ce système a été mis en place, on y constate la multiplication des fraudes et du bachotage. Le « pilotage par les résultats » en vogue dans le privé a abouti à une baisse des performances réelles de l'ensemble des élèves !
- Après les évaluations CE1-CM2, il faudra évaluer les maîtres...L'étape ultime de ce plan sera la refonte de l'évaluation des personnels, déjà évoquée dans des documents internes. ([voir dossiers et articles sur notre site](#) et dans nos bulletins syndicaux). A noter : Aux USA, le programme de Barack Obama prévoit la porte pour les enseignants n'ayant pas une note satisfaisante : les résultats des élèves aux évaluations décidées par l'administration comptent pour 50% dans cette note ; le système est actuellement testé à Washington.

Etant donné que :

- Le toilettage consenti par le ministère (codage ternaire au lieu de binaire, abandon d'items non vus en janvier pour les évaluations CM2) ne change en rien les objectifs de ces évaluations, et donc l'analyse que le SNUipp47 a proposée dès 2008 est toujours d'actualité
- Plus de la moitié des collègues du 47 ont boycotté ces évaluations (des inspecteurs considèrent que les résultats de 2009 sont inexploitable, contrairement au discours tenu par le ministère),
- Les collègues participant aux réunions d'information syndicale du début d'année 2009-2010 se sont positionnés contre ces évaluations,
- La sélection des collègues « ayant droit » à indemnité est entièrement déléguée aux IEN, à leur bon vouloir, à leur interprétation, à leur (mé)connaissance de qui a fait quoi... bref, ce choix est fait à la tête du client...Du coup, cette indemnité attribuée au bon vouloir de la hiérarchie est gérée comme une « prime ». Avec un aspect très politique : avoir fait passer les évaluations ne suffit pas, avoir réuni les parents non plus, le point déclencheur de la perception de l'indemnité c'est « avoir fait remonter les résultats »...Ce qui est remercié par cette indemnité, c'est donc seulement la participation au « plan de communication » du ministère. La preuve c'est que ceux qui ont essayé vraiment de se servir de ces évaluations, en les modifiant, ne sont pas considérés par l'administration qui ne leur attribue pas l'indemnité,
- Nous n'acceptons pas de renoncer à nos valeurs en échange d'une indemnité, les difficultés financières réelles des collègues et le besoin croissant de revenus annexes sont mis à profit par le ministère pour faire entrer l'école publique dans une logique qui à terme, tuera ses objectifs,
- Ces évaluations ne font pas partie des obligations de services. Il n'y a pas eu de retrait de salaire pour ceux qui ne les ont pas fait faire.

Le SNUipp47 se positionne pour le boycott total des évaluations de CM2 et de CE1.

Nous nous doutons déjà que tous les syndicats nationaux de l'éducation ne pourront vraisemblablement pas se retrouver sur cette position. Tous les départements ne seront peut-être pas dans l'action au même niveau. Néanmoins le SNUipp47 estime qu'il est de son devoir de continuer d'informer les collègues des enjeux et que nous devons proposer nationalement une consigne syndicale à la hauteur de cette attaque.

Le conseil syndical du SNUipp47, réuni le 23 novembre 2009